



RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

IRCC.BidsReceiving-Receptiondessoumissions.IRCC@cic.gc.ca

POUR LES SOUMISSIONS ÉLECTRONIQUES

La boîte de courrier électronique est automatisée pour envoyer une réponse pour chaque message qu'elle reçoit. Si vous ne recevez pas de réponse à votre courriel, veuillez svp contacter l'autorité contractante pour assurer que votre soumission a bien été reçue. Notez bien que c'est la responsabilité du soumissionnaire d'assurer que leurs soumissions soient reçues dans leur intégralité, par Citoyenneté et Immigration Canada, par la date et heure stipulé dans cette demande de proposition.

AVIS IMPORTANT AUX FOURNISSEURS

Le Service électronique d'appels d'offre du gouvernement sur achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres sera la source unique faisant autorité pour les appels d'offres du gouvernement du Canada assujettis aux accords commerciaux ou aux politiques ministérielles qui exigent que les appels d'offres soient annoncés publiquement.

DEMANDE DE PROPOSITION

Proposition à : Citoyenneté et Immigration Canada
 Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Instructions: See Herein

Instructions : Voir aux présentes
Issuing Office – Bureau de délivrance
Citoyenneté et Immigration Canada
Service de l'approvisionnement et des contrats
70, rue Crémazie
Gatineau (Québec) K1A 1L1

Title – Sujet	
Projets de recherche portant sur l'immigration au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) du Canada.	
Solicitation No. – N° de l'invitation	Date
CIC – 149355 - A	21 Août 2018
Solicitation Closes – L'invitation prend fin at – à 2:00 PM on – le 1er Octobre 2018	Time Zone Fuseau horaire
	HAE
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine : <input type="checkbox"/> Destination : X Other-Autre : <input type="checkbox"/>	
Address Inquiries to: – Adresser toute question à :	
IRCC.BidsReceiving-Receptiondessoumissions.IRCC@cic.gc.ca	
Telephone No. – N° de téléphone :	
873-408-0511	
Destination – of Goods, Services, and Construction: Destination – des biens, services et construction :	
Voir aux présentes	
Delivery required – Livraison exigée	
Voir aux présentes	
Vendor/firm Name and address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Facsimile No. – N° de télécopieur	
Telephone No. – N° de téléphone	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm	
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur	
(type or print)/ (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Introduction
- 1.2 Sommaire
- 1.3 Compte Rendu
- 1.4 Exigences obligatoires

PARTIE 2 – À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demandes de renseignements en période de soumission
- 2.4 Lois applicables
- 2.5 Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle
- 2.6 Ancien fonctionnaire

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions
- 3.2 Clauses du Guide des CUA

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- 5.1 Attestations exigées avec la soumission
- 5.2 Attestations Préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Exigences en matière d'assurance



PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT (ANNEXE A, ANNEXE B ET ANNEXE C)

- A1. Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat
- A2. Modalités du contrat
- A3. Instructions et conditions uniformisées
- A4. Conditions générales
- B1. Ordre de priorité des documents
- B2. Clauses de CIC
- B3. Clauses du Guide des CCUA
- B4. Exigences en matière de sécurité
- B5. Période du contrat
- B6. Résiliation avec avis de trente (30) jours
- B7. Attestations / Conformité
- B8. Exigences en matière d'assurance
- B9. Énoncé des travaux
- B10. Responsables
- C1. Base de paiement
- C2. Limitation des dépenses
- C3. Mode de paiement
- C4. Taxes applicables
- C5. Instructions relatives à la facturation
- C6. Frais de déplacement et de subsistance

Liste des annexes

- Annexe D Énoncé des travaux
- Annexe E Base de paiement
- Annexe F Formulaire de renseignements sur le fournisseur et autorisation



PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
- Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre; et
- Partie 7 Clauses du contrat subséquent: contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

1.2 Sommaire

Immigration, Réfugiées et Citoyenneté Canada (IRCC) sollicite des projets de recherche traitant de la question de l'immigration au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Les CLOSM incluent les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) et les communautés d'expression anglaise du Québec (CEAQ).

1.2.2 Option 1 – Contrats multiples

Le Canada souhaite conclure un maximum de (3) contrats pour des projets de recherche, conformément à l'annexe D – Énoncé des travaux.

« Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC). »

1.3 Comptes rendus

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de



demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Exigences obligatoires

Lorsque les mots « doit », « devrait » ou « devra » apparaissent dans la présente DP, on doit considérer cette disposition comme une exigence obligatoire.



PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites sur le site Web de CIC à l'adresse :

<http://www.cic.gc.ca/francais/transparence/index.asp>

Toutes les clauses du Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) qui portent sur des instructions particulières ne faisant pas partie des instructions uniformisées identifiées par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des CCUA

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document intitulé *Instructions uniformisées de CIC – Biens ou services – Besoins concurrentiels* [CIC-SI-001 \(2016-05-26\)](#) est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être envoyées uniquement à Citoyenneté et Immigration Canada au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la présente invitation à soumissionner.

En raison de la nature de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la clôture de la demande de soumissions. Toute demande reçue après ce délai pourrait ne pas être répondue.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible l'article numéroté dans la demande de soumissions auquel se rapporte la demande de renseignements. Ils devraient également énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que les représentants du gouvernement du Canada puissent y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en



éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.



2.5 Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle

Citoyenneté et Immigration Canada a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus par le contrat subséquent appartiendra au Canada, pour les motifs suivants, tel que défini dans la [Politique sur les droits de propriété intellectuelle issus de marchés conclus avec l'État](#) :

- l'objet principal du contrat ou des biens livrables en vertu du contrat est d'obtenir des connaissances et des renseignements qui seront diffusés au public;

2.6 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.



Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui () Non ()**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui () Non ()**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.



PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

Section I : Soumission technique (1 copie électronique par courriel)

Section II : Soumission financière (1 copie électronique par courriel)

Section III : Attestations (1 copie électronique par courriel)

Le Canada demande que les répondants soumettent leur réponse par courriel, en format PDF non protégé (c.-à-d. sans mot de passe). La taille complète des courriels contenant une réponse ne doit pas dépasser 10 Mo. Les courriels dépassant 10 Mo ne seront pas reçus. Si la taille des courriels dépasse 10 Mo, les répondants doivent communiquer avec l'autorité contractante au moins 48 heures avant la date de clôture pour discuter des solutions de rechange.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions;
- b) paginer chacune des pages de la proposition dans le coin inférieur droit.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire l'approche qu'ils prendront de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.



Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec l'annexe E – Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants dans leur soumission financière en remplissant l'annexe I – Renseignements sur le fournisseur et autorisation, qui doit être intégrée à leur soumission :

1. Leur dénomination sociale;
2. Leur [numéro d'entreprise](#);
3. Le nom de la personne-ressource (y compris son adresse postale, ses numéros de téléphone et télécopieur, et son adresse de courriel) autorisée par le soumissionnaire à communiquer avec le Canada relativement :
 - a) à la soumission;
 - b) à tout contrat subséquent pouvant découler de la soumission.

Le tarif journalier proposé par le soumissionnaire en réponse à une demande de proposition et pour les contrats subséquents doit comprendre les coûts généraux et administratifs, les coûts indirects et la marge bénéficiaire. Les coûts suivants engagés lors de la prestation des services doivent être inclus : le local pour bureau, l'équipement informatique et les logiciels, le traitement de texte, la préparation des rapports, les services de photocopie, de messagerie, de télécopie et de téléphone, les frais liés aux déplacements locaux et les frais administratifs relatifs aux dépenses liées aux déplacements extérieurs. Le mot « local » utilisé dans la présente fait référence à l'endroit où les travaux seront effectués au Canada, selon les précisions de la demande de proposition et le ou les contrats subséquents.

Les soumissionnaires doivent fournir dans leur soumission financière une ventilation des prix, comme il est précisé à l'annexe E – Base de paiement.

3.2 Clauses du Guide des CCUA

C3011T (2010-01-11) – Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit aucune protection relative à la fluctuation du taux de change. Aucune demande de protection contre la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une disposition en ce sens sera déclarée non recevable.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D’ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d’évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l’ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d’évaluation technique et financière.
- b) Une équipe d’évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les soumissions doivent satisfaire à tous les critères techniques obligatoires indiqués ci-dessous. Le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire afin de démontrer qu’il satisfait à cette exigence.

Les exigences obligatoires sont évaluées selon le simple principe de la réussite ou de l’échec. Si le soumissionnaire ne satisfait à aucune des exigences obligatoires, la proposition sera déclarée **non recevable et ne sera plus prise en considération**. Il faut absolument traiter les exigences obligatoires dans tout processus d’approvisionnement. Chaque critère technique obligatoire devrait être traité séparément.

Pour chaque résumé de projet déposé, le soumissionnaire devra fournir des dates précises (mois et année) en ce qui concerne l’expérience, ainsi que préciser la durée totale du projet (nombre de mois). Les mois d’expérience indiqués dans le cadre d’un projet pour lequel l’échéancier chevauche celui d’un autre projet cité en référence ne seront comptés qu’une seule fois. Par exemple, si la période d’exécution du projet 1 s’échelonne de juillet 2001 à décembre 2001 et la période d’exécution du projet 2 s’échelonne d’octobre 2001 à janvier 2002, le nombre de mois d’expérience total pour ces deux projets est de sept (7) mois.

ID	Exigences	Satisfaites	Non Satisfaites	Point de référence dans la proposition (# page)
CO1	Le soumissionnaire doit démontrer que le chercheur ¹ proposé possède au minimum un diplôme de maîtrise d’une université reconnue ou au minimum dix années d’expérience de travail dans un domaine ou spécialité en lien avec l’énoncé des travaux.			

¹ Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d’un féminin et d’un masculin.

ID	Exigences	Satisfaites	Non Satisfaites	Point de référence dans la proposition (# page)
CO2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que le chercheur proposé possède un minimum d'une année d'expérience de recherche, réalisée au cours des sept (7) dernières années, de façon autonome ou au sein d'une équipe de chercheurs. À la clôture de la soumission, le soumissionnaire devra fournir des exemples de projets avec les dates appropriées attestant de cette expérience.</p> <p>La somme de toutes les expériences indiquées dans le cv doit être égale ou supérieure à douze (12) mois.</p> <p>À la clôture de la soumission, le soumissionnaire doit fournir des références comme preuve de l'expérience accumulée (nom de la compagnie ou de l'organisation gouvernementale, le numéro de téléphone et/ou l'adresse de courriel). CIC pourrait contacter les références pour confirmer l'expérience.</p>			

4.1.1.2 Critères techniques cotés

Chaque soumission technique qui répond aux exigences obligatoires précisées ci-dessus sera évaluée et notée conformément aux critères d'évaluation cotés suivants. Chaque critère technique coté doit être traité séparément.

Pour chaque résumé de projet déposé, le soumissionnaire devra fournir des dates précises (mois et année) en ce qui concerne l'expérience, ainsi que préciser la durée totale du projet (nombre de mois). Les mois d'expérience indiqués dans le cadre d'un projet pour lequel l'échéancier chevauche celui d'un autre projet cité en référence ne seront comptés qu'une seule fois. Par exemple, si la période d'exécution du projet 1 s'échelonne de juillet 2001 à décembre 2001 et la période d'exécution du projet 2 s'échelonne d'octobre 2001 à janvier 2002, le nombre de mois d'expérience total pour ces deux projets est de sept (7) mois.

No	Critères	Répartition des points	Point Maximum par critère
Pertinence			
CC1	<p>Le projet de recherche est en lien avec un des trois thèmes de recherche identifiés dans l'énoncé de travaux.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La proposition démontre un lien pertinent entre le projet de recherche et le thème de recherche; 2. La proposition explique comment le projet de recherche permettra de répondre au thème de recherche. 	<p>5 points = Excellent – la proposition porte de façon directe et précise sur le thème de recherche</p> <p>4 points = Très bien – la proposition s'accorde très bien avec le thème de recherche</p> <p>3 points = Bien – la proposition s'accorde partiellement avec le thème de recherche</p> <p>2 points = Passable – la proposition démontre un lien indirect avec le thème de recherche</p> <p>1 points = Très faible – la proposition s'avère très peu en lien avec le thème de recherche</p> <p>0 points = La proposition n'a aucun lien avec le thème de recherche</p>	/5



Méthodologie			
CC2	<p>La méthodologie du projet de recherche s'avère appropriée.</p> <p>La proposition de recherche décrit les éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) L'approche ou méthode préconisée pour réaliser le projet de recherche (maximum 3 points); 2) Les données ou ressources utilisées, incluant la méthode de cueillette des données et la taille de l'échantillon (p. ex., nombre de personnes interviewées, de sites observés, etc.). (maximum 3 points); 3) La façon dont les données ou ressources seront traitées, exploitées ou analysées, et validées (maximum 3 points). 	<p>3 points = L'élément de méthodologie est parfaitement approprié</p> <p>2 points = L'élément de méthodologie est partiellement approprié</p> <p>1 point = L'élément de méthodologie est peu approprié</p> <p>0 point = L'élément de méthodologie est inapproprié ou absent</p>	<p>/9</p> <p>(note de passage : 6/9)</p>
Faisabilité			
CC3	<p>Le projet de recherche s'avère réalisable en termes d'objectif et de ressources disponibles.</p> <p>La proposition de recherche décrit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) L'objectif du projet de recherche et les principales étapes de réalisation, en indiquant l'échéancier pour chacune de celles-ci (maximum 3 points); 2) Les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation du projet de recherche (maximum 3 points). 	<p>3points = L'élément de faisabilité s'avère parfaitement adéquat</p> <p>2 points = = L'élément de faisabilité s'avère en partie adéquat</p> <p>1 point = L'élément de faisabilité s'avère peu adéquat</p> <p>0 point = L'élément de faisabilité s'avère totalement inadéquat</p>	<p>/6</p>



Connaissance et expérience			
CC4	<p>Le chercheur démontre une bonne connaissance et expérience en lien avec le thème de recherche.</p> <p>La proposition de recherche démontre :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Des connaissances en lien avec le thème de recherche (publications, projets de recherche, conférences, enseignement, etc.); 2) Une expérience et un intérêt en lien avec le thème de recherche (expérience académique, professionnelle, communautaire, etc.) 	<p>5 points = Excellent – la proposition démontre une excellente adéquation entre d’une part les connaissances et l’expérience, et d’autre part le thème de recherche</p> <p>4 points = Très bien – la proposition démontre une très bonne adéquation entre d’une part les connaissances et l’expérience, et d’autre part le thème de recherche</p> <p>3 points = Bien – la proposition démontre une bonne adéquation entre d’une part les connaissances et l’expérience, et d’autre part le thème de recherche</p> <p>2 points = Passable – la proposition démontre une adéquation partielle entre d’une part les connaissances et l’expérience, et d’autre part le thème de recherche</p> <p>1 points = Très faible – la proposition démontre une faible adéquation entre d’une part les connaissances et l’expérience, et d’autre part le thème de recherche</p> <p>0 points = la proposition démontre une absence d’adéquation entre d’une part les connaissances et l’expérience, et d’autre part le thème de recherche</p>	<p>/5</p> <p>(note de passage : 3/5)</p>
Note totale			
(note de passage : 15/25)			
/25			

4.1.2 Évaluation financière

Seules les propositions techniques jugées recevables feront l’objet d’une évaluation financière.

Le prix des soumissions sera évalué en dollars canadiens, les taxes applicables non comprise.

Pour les besoins de cette évaluation, l’annexe E – Base de paiement, sera utilisée. Le soumissionnaire doit fournir des prix ferme tout compris pour les services pour lesquelles il propose des ressources conformément à la demande de soumissions.

4.1.3 Formule dans le barème de prix

Si le barème de prix fourni aux soumissionnaires comprend une formule, le Canada peut entrer les prix fournis par les soumissionnaires dans un nouveau tableau, si le Canada estime que la formule ne fonctionne plus correctement selon la version fournie par le soumissionnaire.



4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection – Meilleure note combinée pour le mérite technique et le prix

4.2.1.2 Pour être déclarée recevable, une soumission doit :

- a) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
- b) respecter tous les critères obligatoires;
- c) obtenir le nombre minimal de points précisés pour les critères numéros CC2 et CC4 pour l'évaluation technique;
- d) obtenir le nombre minimal de points, soit 15 points, pour l'ensemble des critères d'évaluation technique cotés.

L'échelle de cotation compte 25 points.

4.2.1.3 Les soumissions qui ne répondent pas aux points « a » or « b » or « c » or « d » seront déclarées non recevables.

4.2.1.4 La sélection sera faite en fonction de la meilleure note combinée pour le mérite technique et le prix. Une proportion de 80% sera accordée au mérite technique et une proportion de 20% sera accordée au prix.

4.2.1.5 Pour établir la note du mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera déterminée comme suit : nombre total de points obtenus/nombre maximum de points possible, multiplié par 80%.

4.2.1.6 Pour déterminer la note relative au prix, la note de chaque soumission recevable sera calculée au prorata par rapport au prix évalué le plus bas, multiplié par 20%.

4.2.1.7 Pour chaque soumission recevable, les notes attribuées au mérite technique et au prix seront additionnées afin d'obtenir la note combinée.

4.2.1.8 Le contrat ne sera pas nécessairement attribué au soumissionnaire dont la soumission recevable présente la note la plus élevée sur le plan technique ou présente le prix le plus bas. La soumission recevable qui obtiendra la meilleure note combinée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 80/20 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement. Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000 \$.



Méthode de sélection – Meilleure note combinée pour le mérite technique (80 %) et le prix (20 %)

		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note technique globale		115/135	89/135	92/135
Évaluation du prix de la soumission		55 000 \$	50 000 \$	45 000 \$
Calculs	Note pour le mérite technique	$115/135 \times 80 = 68.15$	$89/135 \times 80 = 52.74$	$92/135 \times 80 = 54.52$
	Note pour le prix	$45/55 \times 20 = 16.36$	$45/50 \times 20 = 18.00$	$45/45 \times 20 = 20.00$
Note combinée		84.51	70.74	74.52
Évaluation globale		1 st	3 rd	2 nd



PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.3 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web



[d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

5.2.4 Statut et disponibilité du personnel

Le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat découlant de la demande de soumissions, chaque personne proposée dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux, comme il a été exigé par les représentants du Canada, au moment indiqué dans la demande de soumissions ou convenu avec ces derniers. Si pour des raisons hors de son contrôle, le soumissionnaire est incapable de fournir les services d'une personne désignée dans sa soumission, le soumissionnaire peut proposer un remplaçant possédant des compétences et une expérience similaires. Le soumissionnaire doit aviser l'autorité contractante de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les compétences et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les besoins de cette clause, seules les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle du soumissionnaire : la mort, la maladie, le congé de maternité, le congé parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Si le soumissionnaire a proposé un individu qui n'est pas un employé du soumissionnaire, le soumissionnaire atteste qu'il a la permission de la personne d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitæ au Canada. Le soumissionnaire doit, sur demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par la personne, de la permission donnée au soumissionnaire ainsi que de sa disponibilité.

5.2.6 Études et expérience

Le soumissionnaire atteste qu'il a vérifié tous les renseignements fournis dans les curriculum vitæ et les documents à l'appui présentés avec sa soumission, plus particulièrement les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels, et que ceux-ci sont exacts. En outre, le soumissionnaire garantit que chaque personne qu'il a proposée est en mesure d'exécuter les travaux prévus dans le contrat subséquent.



PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a aucune exigence en matière de sécurité associée au présent besoin.

6.3 Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.



PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

ANNEXE A – CONDITIONS GÉNÉRALES

Les clauses et les conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

A1. Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) et dans le Manuel des modalités et des conditions contractuelles de Citoyenneté et Immigration Canada.

A1.1 Une version électronique du Guide des CCUA est accessible sur le site Web Achats et ventes :
<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>

A1.2 Une version électronique du Manuel des modalités et des conditions contractuelles de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) est accessible sur le site Web de CIC à l'adresse : <http://www.cic.gc.ca/francais/transparence/index.asp>

A2. Modalités du contrat

A2.1 Les instructions, clauses et conditions générales identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont incorporées par renvoi dans le présent contrat et en font partie intégrante, comme si elles y étaient formellement reproduites, sous réserve des autres conditions contenues dans la présente.

A3. Instructions et conditions uniformisées

A3.1 Les conditions établies dans le document [CIC-SI-001 \(2016-05-26\)](#), Instructions uniformisées – Biens ou services – Besoins concurrentiels, sont incorporées dans le présent contrat par renvoi et en font partie intégrante.

A4. Conditions générales

A4.1 Le document [CIC-GC-001 \(2016-05-26\)](#), Conditions générales – Marchés de biens et de services de complexité moyenne ou élevée, s'applique au présent contrat et en fait partie intégrante.



ANNEXE B – CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

B1. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte.

- a) Les articles de la convention;
- b) Annexe B – Conditions supplémentaires;
- c) Annexe A – Conditions générales;
- d) Annexe C – Modalités de paiement
- e) Annexe D – Énoncé des travaux;
- f) Annexe E – Base de paiement;
- g) Annexe F – Renseignements sur le fournisseur et autorisation (*le cas échéant*);
- h) La proposition de l'entrepreneur datée du _____ (à déterminer).

B2. Clauses de CIC

Les modalités et conditions de Citoyenneté et Immigration Canada qui suivent sont incorporées par renvoi et font partie intégrante du présent contrat.

N°	Date	Titre
CIC-SC-002 (2015-02-16). Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle (PI) sur les renseignements originaux		

B3. Clauses du Guide des CCUA

Les clauses suivantes du Guide des CCUA sont incorporées par renvoi et font partie intégrante du présent contrat.

N°	Date	Titre
C0705C	2010-01-11	Vérification discrétionnaire des comptes

B4. Exigences en matière de sécurité

Il n'y a aucune exigence en matière de sécurité associée au présent besoin.

B5. Période du contrat

La période du contrat s'étend de la date de l'attribution au 17 Février 2020.

B6. Résiliation avec avis de trente (30) jours

1. Le Canada se réserve le droit de résilier à n'importe quel moment le contrat, en tout ou en partie, en donnant par écrit un avis de trente (30) jours civils à l'entrepreneur.
2. En cas de résiliation, le Canada paiera uniquement les coûts engagés pour les services rendus et acceptés par le Canada avant la date de la résiliation. Malgré toute autre



disposition du contrat, aucun autre coût résultant de la résiliation ne sera payé à l'entrepreneur.

B7. Attestations / Conformité et renseignements supplémentaires

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

B8. Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

B11. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe D.

B12. Responsables

B12.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

<L'autorité contractante pour le contrat doit être désignée lors de l'attribution du contrat.>

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux qui dépassent la portée du contrat ou qui n'y sont pas prévus, à la suite de demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

B12.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

<Le chargé de projet pour le contrat doit être désigné lors de l'attribution du contrat.>

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci n'a pas le pouvoir d'autoriser des changements concernant la portée des travaux. Les changements de cet ordre peuvent uniquement être effectués au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.



B12.3 Responsable technique

<Le responsable technique pour le contrat doit être désigné lors de l'attribution du contrat.>

Le responsable technique est chargé de fournir des conseils sur les exigences techniques et les livrables.



ANNEXE C – MODALITÉS DE PAIEMENT

C1. Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé *un prix ferme*, comme il est précisé à l'annexe E, Base de paiement, de ____ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane sont *inclus* et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou toute interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

C2. Limitation des dépenses

L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux établis conformément à la base de paiement qui se trouve à l'annexe E, jusqu'à une limite des dépenses de ____ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane sont *inclus* et les taxes applicables sont en sus.

1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de ____ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane sont *inclus* et les taxes applicables sont en sus.
2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou de toute interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur ne doit pas exécuter des travaux ni fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada, à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer par écrit l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme selon la première de ces conditions à se présenter :
 - a) lorsque 75 % de la somme est engagée;
 - b) quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat;
 - c) dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux.
3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

C3. Mode de paiement

Pour chaque thème identifié, les paiements seront effectués lorsque chaque livrable sera terminé et accepté tel que décrit dans l'annexe D - Énoncé des travaux, par le chargé de projet selon le calendrier des paiements ci-bas si :

- a) une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b) tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c) les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

Thème I : L'insertion professionnelle des immigrants d'expression française dans le domaine des soins de santé au Canada hors Québec

Numéro d'étapes	Description des livrables	Dates des livrables	Pourcentage du prix ferme du soumissionnaire
1	Plan de travail	30 jours après l'attribution du contrat	10% du prix ferme du soumissionnaire
2	Rapport d'étape	120 jours après l'attribution du contrat (au plus tard le 15 mars 2019)	25% du prix ferme du soumissionnaire
3	2 ^e rapport d'étape	210 jours après l'attribution du contrat (au plus tard le 6 juin 2019)	10% du prix ferme du soumissionnaire
4	Ébauche du rapport final	avant le 17 décembre 2019	15% du prix ferme du soumissionnaire
5	Rapport final (rapport, sommaire, résumé et présentation)	avant le 20 février 2020	40% du prix ferme du soumissionnaire

Thème II : L'insertion professionnelle des immigrants enseignants d'expression française au Canada hors Québec

Numéro d'étapes	Description des livrables	Dates des livrables	Pourcentage du prix ferme du soumissionnaire
1	Plan de travail	30 jours après l'attribution du contrat	10% du prix ferme du soumissionnaire
2	Rapport d'étape	120 jours après l'attribution du contrat (au plus tard le 15 mars 2019)	25% du prix ferme du soumissionnaire
3	2 ^e rapport d'étape	210 jours après l'attribution du contrat (au plus tard le 6 juin 2019)	10% du prix ferme du soumissionnaire
4	Ébauche du rapport final	avant le 17 décembre 2019	15% du prix ferme du soumissionnaire
5	Rapport final (rapport, sommaire, résumé et présentation)	avant le 20 février 2020	40% du prix ferme du soumissionnaire

Thème III : Entrepreneurs et travailleurs indépendants immigrants d'expression française au Canada hors Québec: incitatifs et défis

Numéro d'étapes	Description des livrables	Dates des livrables	Pourcentage du prix ferme du soumissionnaire
1	Plan de travail	30 jours après l'attribution du contrat	10% du prix ferme du soumissionnaire
2	Rapport d'étape	120 jours après l'attribution du contrat (au plus tard le 15 mars 2019)	25% du prix ferme du soumissionnaire
3	2 ^e rapport d'étape	210 jours après l'attribution du contrat (au plus tard le 6 juin 2019)	10% du prix ferme du soumissionnaire
4	Ébauche du rapport final	avant le 17 décembre 2019	15% du prix ferme du soumissionnaire
5	Rapport final (rapport, sommaire, résumé et présentation)	avant le 20 février 2020	40% du prix ferme du soumissionnaire



C4. Taxes applicables

Les taxes applicables ne sont pas comprises dans les montants indiqués dans la base de paiement. Les taxes applicables, qui sont évaluées à _____ \$ (**à déterminer au moment de l'attribution du contrat**), sont comprises dans le montant total du contrat. Dans la mesure où elles s'appliquent, les taxes doivent être indiquées séparément dans toutes les factures et demandes d'acompte et seront acquittées par le Canada. L'entrepreneur accepte de remettre aux autorités fiscales appropriées les sommes acquittées ou exigibles au titre de taxes applicables.

C5. Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux indiqués sur la facture soient terminés.

C6. Frais de déplacement et de subsistance

« Le Canada n'accepte aucuns frais de déplacement et de subsistance pour :

- a) les travaux réalisés à l'intérieur de la région de la capitale nationale (RCN). La RCN est définie dans la *Loi sur la capitale nationale*, L.R. 1985, ch. N-4 1985, art. 2, laquelle peut être consultée sur le site Web du ministère de la Justice à l'adresse suivante : <http://laws.justice.gc.ca/fr/N-4/>;
- b) tout déplacement entre l'établissement de l'entrepreneur et la RCN;
- c) toute réinstallation de personnel exigée pour répondre aux conditions du contrat.

Ces frais sont inclus dans le prix ferme pour les honoraires professionnels précisés ci-dessus. »



ANNEXE D – ÉNONCÉ DES TRAVAUX

D1. Titre

Projets de recherche portant sur l'immigration au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) du Canada.

D2. Objectif

Immigration, Réfugiées et Citoyenneté Canada (IRCC) sollicite des projets de recherche traitant de la question de l'immigration au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Les CLOSM incluent les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) et les communautés d'expression anglaise du Québec (CEAQ).

D3. Renseignements généraux

Ces recherches doivent permettre à IRCC d'approfondir son expertise et ses connaissances dans le domaine de l'immigration au sein des CLOSM, conformément aux termes de la partie VII de la Loi sur les langues officielles, qui stipule qu'IRCC est tenu de prendre des mesures positives afin de favoriser la promotion des langues officielles et l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Il importe pour IRCC de mieux comprendre les défis auxquels font face les immigrants, et notamment celui de s'établir et vivre dans un contexte minoritaire. En s'appuyant sur une expertise, des connaissances et des données rigoureuses et à jour, des approches variées et novatrices concernant l'immigration vers les CLOSM, IRCC sera plus à même de contribuer à la réussite des immigrants de langue officielle en situation minoritaire et, par la même occasion, de participer à la vitalité des CLOSM.

D4. Tâches

Les projets de recherche doivent porter sur l'un des trois thèmes suivants:

Thème I : L'insertion professionnelle des immigrants d'expression française dans le domaine des soins de santé au Canada hors Québec

Thème II : L'insertion professionnelle des immigrants enseignants d'expression française au Canada hors Québec

Thème III : Entrepreneurs et travailleurs indépendants immigrants d'expression française au Canada hors Québec: incitatifs et défis.

Le chercheur² doit postuler pour un thème spécifique pour chaque projet de recherche qu'il propose. Le thème sur lequel il postule pour son projet doit être clairement indiqué. Des questions clés sont identifiées pour chaque thème à titre d'exemples.

² Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur de féminin et de masculin.



D5. Thèmes de recherche :

Thème I : L'insertion professionnelle des immigrants d'expression française dans le domaine des soins de santé au Canada hors Québec

5.1.1 Description

Contexte :

Depuis plusieurs années, certaines communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) font face à une pénurie de personnel dans le domaine des soins de santé, et des projections laissent croire que cette situation ne s'améliorera pas. Or, on constate que des nouveaux arrivants d'expression française qui arrivent au Canada avec une formation dans le domaine de la santé, ou ayant complété leur formation ici au Canada, font face à des difficultés considérables au niveau de leur insertion professionnelle. Ces contraintes les empêchent de mettre pleinement à profit leurs connaissances et expérience dans un domaine d'activité qui en a grandement besoin, et de contribuer par la même occasion au développement de leur société d'accueil.

Problématique :

L'objectif de cette recherche est de mieux comprendre le parcours d'insertion professionnelle des immigrants d'expression française dans le domaine des soins de santé au Canada hors Québec, et les contraintes et défis auxquels ils font face. Cette recherche doit analyser leurs expériences dans ce secteur d'activité afin d'identifier les principaux facteurs susceptibles de nuire à leur réussite comme professionnel de la santé, que ce soit au niveau de la formation et de la certification, de la recherche d'emploi ou de l'intégration professionnelle. La recherche devra notamment tenir compte de l'impact décisif des stages en milieu hospitalier qu'ils doivent réussir afin de compléter leur formation et décrocher un emploi dans le domaine de la santé. Car même s'ils sont conçus pour préparer l'entrée sur le marché du travail des futurs professionnels de la santé, en leur permettant de se familiariser avec la réalité du milieu des soins de santé, ces formations pratiques apparaissent aussi opérer pour certains immigrants comme des mécanismes d'exclusion socio-professionnelle et de relégation vers des emplois sous-qualifiés. De façon générale, le but de cette recherche est d'identifier et mieux comprendre les facteurs susceptibles d'empêcher les immigrants de pleinement s'accomplir dans ce secteur d'activité, et de proposer des solutions pour y remédier et améliorer ainsi leurs chances de réussite sur le plan professionnel. L'analyse devra distinguer les défis propres aux diplômés internationaux en santé (DIS) de ceux rencontrés par les immigrants formés et diplômés ici au Canada.

Méthodologie :

Cette recherche devra avoir un volet qualitatif et un volet quantitatif.

L'analyse qualitative devra s'intéresser aux expériences et parcours professionnels d'immigrants d'expression française dans le domaine de la santé, tant pour les DIS que pour ceux formés et diplômés au Canada. Une analyse différenciée selon le genre et l'origine ethnique/l'appartenance à une minorité visible, le pays d'origine sera aussi requise. L'étude devra se faire par le biais d'une approche qualitative utilisant les données d'entrevues individuelles (minimum de 32 entretiens d'immigrants d'expression française, incluant des DIS et des immigrants formés au Canada, avec une proportion représentative pour les 3 trois catégories exigées : homme, femme et personne appartenant à une minorité ethnique/visible). Les entretiens devront être réalisés en



personne (in situ), et cibler des immigrants d'expression française établis dans deux ou trois provinces différentes, excluant le Québec. Si nécessaire, la recherche pourra également développer davantage de données par l'intermédiaire d'observations, d'entretiens de groupe (groupe focus) et de questionnaires. L'interview de représentants d'organismes (faculté de médecine, ordre médicale, milieu hospitalier, etc.) impliqués dans la formation et la reconnaissance des qualifications, la supervision de stages, ou le recrutement de professionnels dans le domaine des soins de santé pourra aussi s'avérer un atout.

La recherche devra aussi dégager un portrait plus quantitatif de la situation professionnelle des immigrants dans le domaine des soins de santé au Canada hors Québec en exploitant des données pertinentes (p. ex. taux de certification, de placement, etc.). L'objectif est de comparer leur insertion et expériences professionnelles avec celles des professionnels de la santé d'expression française non immigrants. Dans la mesure du possible, cela suppose donc d'avoir accès aux données d'inscription et de certification de facultés de médecines et universités canadiennes offrant une formation dans le domaine des soins de santé (médecin, infirmière, dentiste, physiothérapeute, etc...), ainsi qu'aux données de différents milieux de travail employant des professionnels en soins de santé dans les provinces choisies (hôpital, clinique, etc.).

5.1.2 Questions clés :

Les questions suivantes constituent des exemples de différents angles sous lesquels le thème peut être étudié :

- a) Quelle est la situation professionnelle des immigrants (DIS ou ceux formés au Canada) qui suivent une formation afin de décrocher un emploi dans le secteur de la santé? Les emplois obtenus sont-ils à la hauteur de leurs compétences et de leurs ambitions?
- b) Est-ce que le domaine de la santé en milieu francophone minoritaire et la formation censée y donner accès alimentent des mécanismes d'exclusion et de relégation à des emplois sous-qualifiés sur le plan professionnel chez les immigrants d'expression française, qu'ils soient formés ici ou à l'étranger? Si oui, pourquoi?
- c) Est-ce que ce secteur d'activité est représentatif de la diversité canadienne d'expression française?
- d) Quel est l'impact de l'étape des stages sur l'insertion professionnelle? Qu'est-ce qui explique que cela ait un impact négatif chez certains immigrants? (mauvaise préparation des immigrants, stage ou formation mal adapté aux réalités des immigrants, discrimination, fermeture du milieu professionnel de la santé, manque de ressources et de moyens, etc.)
- e) Est-ce que les défis et difficultés rencontrés par les immigrants d'expression française dans ce secteur d'activité se distinguent de ceux des autres immigrants de langue anglaise dans le domaine des soins de santé? Comment se compare leur parcours professionnel?
- f) Comment les variables de genre, d'appartenance à une minorité visible/ethnique/religieuse, de pays d'origine, d'années d'expérience pré-



- migratoire, d'âge, de langue influencent ces expériences et parcours professionnels?
- g) Les attentes en matière de qualifications professionnelles envers les immigrants (minorité visible ou autre) sont-elles plus élevées que pour les personnes nées au Canada?

Thème II : L'insertion professionnelle des immigrants enseignants d'expression française dans le Canada hors Québec

5.2.1 Description

Contexte :

Le nombre de nouveaux arrivants d'expression française qui suivent une formation afin de devenir enseignant au niveau primaire et secondaire ne cesse de grandir au Canada. Or, plusieurs études soulignent les difficultés rencontrées par ces immigrants enseignants dans leur insertion professionnelle, ici ou ailleurs. Des études réalisées au Canada, aux États-Unis et en Australie démontrent que les enseignants immigrants font face à un taux élevé de chômage et de sous-emploi. Pour les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM), cette situation est d'autant déplorable que plusieurs écoles font face à une pénurie d'enseignants. De plus, considérant la présence d'un nombre croissant d'élèves de minorités visibles et ethnoculturelles diverses, cela représente une occasion manquée de faire de l'école de langue française en milieu minoritaire un lieu inclusif en reflétant cette diversité au niveau du personnel enseignant.

Problématique :

L'objectif de cette recherche est de mieux comprendre les contraintes et défis auxquels font face les immigrants enseignants d'expression française dans le Canada hors Québec dans leur parcours d'insertion professionnelle. Cette recherche doit analyser les expériences des immigrants d'expression française dans ce secteur d'activité afin d'identifier les principaux facteurs susceptibles de nuire à leur réussite professionnelle, que ce soit au niveau de la formation et de la certification, de la recherche d'emploi ou de l'intégration professionnelle en milieu scolaire³. La recherche devra notamment tenir compte de l'impact décisif des stages en milieu scolaire et au sein de la communauté que doivent réussir les étudiants afin de décrocher un emploi dans le domaine de l'enseignement. Car même s'ils sont conçus pour préparer l'entrée sur le marché du travail des futurs enseignants, en leur permettant de se familiariser avec la réalité de la classe et du contexte scolaire, ces formations pratiques apparaissent aussi opérer pour certains immigrants comme des mécanismes d'exclusion socio-professionnelle et de relégation vers des emplois sous-qualifiés. De façon générale, le but de cette recherche est d'identifier et mieux comprendre les facteurs susceptibles d'empêcher les immigrants de pleinement s'accomplir dans ce secteur d'activité, et de proposer des solutions pour y remédier et améliorer ainsi leurs chances de réussite sur le plan professionnel.

³ Outre le personnel enseignant de niveau primaire et secondaire travaillant en classe, la recherche pourra aussi considérer le reste du personnel professionnel scolaire, c'est-à-dire les spécialistes scolaires, les administrateurs scolaires, les enseignants et les coordonnateurs de l'enseignement à l'enfance en difficulté, les conseillers scolaires et les enseignants de programmes d'enseignement professionnel technique.



Méthodologie :

Cette recherche devra avoir un volet qualitatif et un volet quantitatif.

L'analyse qualitative devra s'intéresser aux expériences et parcours professionnels d'immigrants d'expression française dans le domaine de l'enseignement. Une analyse différenciée selon le genre et l'origine ethnique/ l'appartenance à une minorité visible, le pays d'origine sera aussi requise. L'étude devra se faire par le biais d'une approche qualitative utilisant les données d'entrevues individuelles (minimum de 32 entretiens d'immigrants d'expression française, avec une proportion représentative pour les 3 trois catégories exigées : homme, femme et personne appartenant à une minorité ethnique/visible). Les entretiens devront être réalisés en personne (in situ), et cibler des immigrants d'expression française établis en Ontario, et dans une ou deux autres provinces au choix du chercheur, excluant le Québec. Si nécessaire, la recherche pourra également développer davantage de données par l'intermédiaire d'observations, d'entretiens de groupe (groupe focus) et de questionnaires. L'interview de représentants d'organismes (faculté d'éducation, conseil scolaire, direction d'école, etc.) impliqués dans la formation à l'enseignement, la supervision de stages, ou le recrutement d'enseignants ou pourra aussi s'avérer un atout.

La recherche devra aussi dégager un portrait plus quantitatif de la situation professionnelle des immigrants dans le domaine de l'enseignement au Canada hors Québec en exploitant des données pertinentes (p. ex. taux de certification, de placement, etc.). L'objectif est de comparer leur insertion et expériences professionnelles avec celles des enseignants d'expression française non immigrants au Canada hors Québec. L'analyse devra différencier les postes d'enseignement permanents et les postes de suppléance. Dans la mesure du possible, cela suppose donc d'avoir accès aux données d'inscription et de certification de facultés d'éducation et universités canadiennes offrant une formation (B.Ed., B.Ed.(a.d.), B.Ed./B.Sc.) pour enseigner dans les écoles en milieu d'immersion française et/ou en milieu francophone de la province respective, ainsi qu'aux données sur le personnel enseignant dans les provinces ciblées.

5.2.2 Questions clés :

Les questions suivantes constituent des exemples de différents angles sous lesquels le thème peut être étudié :

- a) Quelle est la situation professionnelle des immigrants qui suivent une formation afin de décrocher un emploi dans le secteur de l'enseignement? Les emplois obtenus sont-ils à la hauteur de leurs compétences et de leurs ambitions?
- b) Dans quelle mesure le domaine de l'enseignement en milieu francophone minoritaire et la formation censée y donner accès est susceptible d'alimenter des mécanismes d'exclusion et de relégation à des emplois sous-qualifiés sur le plan professionnel chez les immigrants d'expression française?
- c) Est-ce que ce secteur d'activité est représentatif de la diversité canadienne d'expression française?
- d) Quel est l'impact de l'étape des stages sur l'insertion professionnelle? Qu'est-ce qui explique que cela ait un impact négatif chez certains immigrants? (mauvaise préparation des immigrants, stage ou formation mal adapté aux réalités des immigrants, discrimination, fermeture du milieu scolaire, manque de ressources et de moyens, etc.)



- e) Est-ce que les défis et difficultés rencontrés par les immigrants d'expression française dans ce secteur d'activité se distinguent de ceux des autres immigrants dans les écoles de langue anglaise? Comment se compare leur parcours professionnel?
- f) Comment les variables de genre, d'appartenance à une minorité visible/ethnique/religieuse, de pays d'origine, d'années d'expérience pré-migratoire, d'âge, de langue influencent ces expériences et parcours professionnels? Y a-t-il des différences selon qu'il s'agit d'écoles privées, publiques, confessionnelles?
- g) Quel soutien les services d'établissement, les CFSM, le milieu scolaire et les facultés d'éducation pourraient-ils offrir afin d'augmenter les chances de réussite des immigrants dans ce secteur d'activité?

Thème III: Entrepreneurs et travailleurs indépendants immigrants d'expression française au Canada hors Québec: incitatifs et défis.

5.3.1 Description

Contexte:

La recherche sur l'entrepreneuriat des immigrants, y compris les travailleurs autonomes, s'est développée ces dernières années, fournissant aux chercheurs et aux décideurs des connaissances factuelles pour mieux comprendre les facteurs incitatifs, les résultats et les défis qui touchent cette catégorie d'immigrants sur le marché du travail. Ces connaissances sont utiles à l'élaboration de politiques et programmes visant à soutenir les objectifs économiques et d'intégration du gouvernement du Canada. Toutefois, bien que des données de recherche sur ce sujet soient disponibles, celles concernant les entrepreneurs immigrants d'expression française à l'extérieur du Québec demeurent relativement minimales.

Problématique :

Le but de cette recherche est d'identifier et comprendre les facteurs qui incitent les nouveaux arrivants d'expression française à l'extérieur du Québec à devenir entrepreneurs ou travailleurs autonomes, ainsi que les défis qu'ils peuvent rencontrer.

L'étude doit également examiner les expériences et résultats des femmes immigrantes d'expression française qui œuvrent à titre de travailleuses autonomes afin d'analyser les principaux problèmes et défis auxquels elles sont confrontées.

Méthodologie:

L'étude doit se concentrer sur les entrepreneurs et travailleurs autonomes immigrants dont la première langue officielle est le français, et devrait inclure une composante comparative avec les immigrants récents et établis, qui parlent le français et l'anglais (bilingue).

La recherche devrait porter sur la région du Grand Toronto ainsi que sur une autre ville ou région au Canada à l'extérieur du Québec.



Un portrait statistique des immigrants d'expression française dans les régions ciblées par la recherche devrait être inclus. L'étude doit inclure une approche qualitative (ethnographique) pour obtenir un portrait des expériences, des résultats et des défis rencontrés par les individus. Cela impliquera de réaliser des entrevues avec un minimum de 40 entrepreneurs individuels et indépendants, reflétant la diversité des participants à l'étude en termes d'âge, de statut de minorité visible, de pays d'origine, d'éducation, de type d'entrepreneuriat et de travailleur autonome et d'autres variables connexes.

De plus, l'étude doit inclure des portraits statistiques et qualitatifs distincts des femmes immigrantes de langue française, avec les variables mentionnées ci-dessus pour refléter la diversité au niveau de leur statut et condition.

Les entrevues seront menées en personne. La recherche peut également développer d'autres données grâce à des observations, des entrevues de groupe (groupe de discussion) et des enquêtes. Des entrevues avec des représentants d'organismes ou d'associations choisis qui ont fourni du soutien à l'une ou l'autre de ces personnes pourraient également être utiles.

5.3.2 Questions clefs :

Les questions suivantes sont à titre d'exemples et suggèrent différents angles d'analyse pour le traitement du thème :

- a) Quels facteurs entravent, encouragent et/ou motivent les immigrants d'expression française à lancer de nouvelles entreprises ou à chercher un emploi indépendant?
- b) Quelle importance la connaissance de l'anglais a sur la mise en œuvre et l'exploitation d'une entreprise? Décrivez et expliquez l'éventail des problèmes, des défis, etc.
- c) Quelle est l'importance du français dans l'exploitation d'une entreprise? Décrivez et expliquez l'éventail des problèmes, des défis, etc.
- d) Quels sont les défis ou problèmes auxquels sont confrontés les immigrants d'expression française en ce qui concerne le fonctionnement d'une entreprise?
- e) Quels mécanismes ou ressources de soutien et/ou de financement sont utilisés par des entrepreneurs immigrants d'expression française pour lancer ou soutenir le fonctionnement continu de leur entreprise et pourquoi?
- f) Que feraient différemment les entrepreneurs immigrants d'expression française s'ils devaient mettre en œuvre à nouveau leur entreprise?
- g) En quoi ces résultats diffèrent-ils de ceux des autres immigrants?

D6. Livrables

Les produits livrables exigés par IRCC seront principalement sous la forme de rapports de recherche. Les chercheurs devront aussi produire un plan de travail et deux rapports d'étape afin de s'assurer que le résultat final corresponde aux attentes d'IRCC et aux termes de l'entente.

Le chercheur s'engage à réaliser les différents produits suivants, et à les livrer à IRCC en respectant l'échéancier indiqué pour la livraison de ces produits :



1. Un plan de travail (entre 3 et 5 pages) présentant les principales étapes prévues pour la planification et la réalisation de la recherche et un calendrier. Ce plan devra être remis au plus tard 30 jours après la signature du contrat. Suite à la réception du plan de travail, le chercheur s'engage à tenir, dans les quatre semaines qui suivent, une conférence téléphonique avec les personnes responsables à IRCC afin de faire le point sur le déroulement à venir du projet de recherche.
2. Un rapport d'étape (entre 5 et 8 pages) faisant état du déroulement du projet de recherche, du travail accompli et des prochaines étapes à venir. Ce rapport d'étape devra être remis au plus tard 120 jours après la signature du contrat (au plus tard le 15 mars 2019).
3. Un deuxième rapport d'étape sur l'état d'avancement du projet (entre 5 et 8 pages) devra être remis au plus tard 210 jours après la signature du contrat (au plus tard le 6 juin 2019).
4. Une ébauche du rapport final (entre 25 et 35 pages, excluant les annexes ou la bibliographie) devra être soumise avant le 17 décembre 2019.
5. Un rapport final (entre 25 et 40 pages, excluant les annexes ou la bibliographie) avec, en annexe, tout le support analytique, documentaire et méthodologique nécessaires à la réalisation du projet (p. ex., données primaires et secondaires, sondage, questions d'interview et grille d'entretien, bibliographie, tableaux statistiques, etc.) devra être soumis avant le 20 février 2020. Ce rapport devra aussi inclure, outre le rapport lui-même et les annexes :
 - a. Un résumé du projet de recherche (15 à 20 lignes) en français et en anglais.
 - b. Un sommaire exécutif en français et en anglais de deux pages maximum qui synthétise les faits saillants et les recommandations, et qui, dans la mesure du possible, répond aux questions clés énoncées dans la Demande de propositions.
6. Une présentation power point présentant les éléments importants de la recherche (entre 8 et 12 diapositives), en français et en anglais.
7. Exigences techniques : Tous les produits finaux devront être réalisés par l'intermédiaire du logiciel de traitement de texte Microsoft Word, et les données utilisées pour les différents tableaux, graphiques, chartes, statistiques, etc. devront être soumises en version Excel.

Tous les biens livrables doivent être approuvés par le chargé de projet d'IRCC.

D7. Limitations et contraintes

Compte tenu de la nature des services requis, le chercheur principal doit participer à au moins une réunion de lancement avec le chargé de projet, qui se tiendra par conférence téléphonique. IRCC ne fournira pas de locaux pour le processus de la recherche.

D8. Langues officielles

L'entrepreneur doit fournir les services requis dans une des deux langues officielles (anglais ou français). Nous demandons cependant que le résumé, le sommaire exécutif et la présentation power point soient écrits en français et en anglais afin de soutenir la diffusion de la recherche.



D9. Déplacements

Tous les frais de déplacement seront à la charge du soumissionnaire.

D10. Disponibilité du personnel

L'entrepreneur atteste que lui-même, ses employés et ses sous-traitants seront prêts à commencer l'exécution des travaux à compter de la date d'attribution du contrat et qu'ils demeureront disponibles pour mener à bien les travaux conformément aux exigences contractuelles.



ANNEXE E – BASE DE PAIEMENT

Durant la période du contrat, l'entrepreneur sera payé tel qu'il est précisé ci-dessous pour les travaux exécutés en vertu du contrat.

Tous les livrables sont franco à bord (FAB) destination, droits de douane canadiens compris et les taxes applicables sont en sus.

Aux fins de l'évaluation des soumissions et de la sélection de l'entrepreneur ou des entrepreneurs seulement, le prix évalué d'une soumission sera déterminé conformément à l'annexe E – Base de paiement.

La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur, en vertu du présent contrat, ne doit pas dépasser la somme de

70,000.00\$ pour le thème 1

70,000.00\$ pour le thème 2

50,000.00\$ pour le thème 3

Jusqu'à un maximum de trois (3) thèmes pour une valeur contractuelle maximale de 190 000.00\$, y compris toutes les dépenses de déplacements et taxes applicables en sus. La somme de soumissions financières évaluées dépassant les sommes par thème indiquées ci-dessus rendra la soumission financière du soumissionnaire non recevable, et éliminée de la compétition.

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque chaque livrable sera terminé et accepté par le chargé de projet tel que détaillé à l'annexe C, Modalités de paiement, article C2, calendrier des paiements.

Le soumissionnaire doit remplir ce barème de prix et l'inclure dans sa soumission financière. Le soumissionnaire doit uniquement remplir les sections requises dans le tableau de prix ci-dessous; il ne doit effectuer aucune autre modification ou substitution. Si cette directive n'est pas respectée, la réponse du soumissionnaire sera jugée non conforme et sera éliminée du processus concurrentiel.

Thème I:

Budget Maximum: \$70,000.00

	Période du Contrat	Prix Ferme
Thème I - L'insertion professionnelle des immigrants d'expression française dans le domaine des soins de santé au Canada hors Québec	De la date d'attribution du contrat au 20 février 2020	« À préciser par le soumissionnaire »
SOMME du CONTRAT (Taxes en sus)		« À préciser par le soumissionnaire »

Thème II:

Budget Maximum: \$70,000.00

	Période du Contrat	Prix Ferme
Thème II - L'insertion professionnelle des immigrants enseignants d'expression française au Canada hors Québec	De la date d'attribution du contrat au 20 février 2020	« À préciser par le soumissionnaire »
SOMME du CONTRAT (Taxes en sus)		« À préciser par le soumissionnaire »

Thème III:

Budget Maximum: \$50,000.00

	Période du Contrat	Prix Ferme
Thème III - Entrepreneurs et travailleurs indépendants immigrants d'expression française au Canada hors Québec: incitatifs et défis	De la date d'attribution du contrat au 20 février 2020	« À préciser par le soumissionnaire »
SOMME du CONTRAT (Taxes en sus)		« À préciser par le soumissionnaire »



ANNEXE F – RENSEIGNEMENTS SUR LE FOURNISSEUR ET AUTORISATION

Nom et adresse du fournisseur

Statut juridique (constitué en personne morale, enregistré, etc.)

- Individuelle (propriétaire unique)
 Entreprise privée
 Coentreprise incorporée ou Entité corporative
 Autre (spécifier):

Numéro d'inscription aux fins de la TPS/TVH et numéro d'entreprise (Agence du revenu du Canada)

Nom et titre de la personne qui a l'autorisation de signer au nom du fournisseur

Nom en caractère d'imprimerie _____ Titre _____

Signature _____ Date _____

Point de contact central

Le fournisseur a désigné la personne suivante à titre de point de contact central pour toutes les questions portant sur la proposition de contrat, y compris la communication de tous les renseignements demandés :

Nom et titre _____

Téléphone _____ **Télocopieur** _____

Courriel _____

Chaque proposition doit être accompagnée d'une copie de la présente page dûment remplie et signée.